



Majoration retraite pour 3 enfants

Par **DOUDOU**, le **14/10/2009** à **10:45**

Bonjour,

suis militaire de carrière et j'ai 5 enfants de différentes unions

J'ai eu 2 enfants nés en 1994 et 1996 et j'ai divorcé en 1999.

Sur le jugement de divorce il est stipulé que l'autorité parentale est exercée en commun et une pension alimentaire doit être payée afin de contribuer à l'éducation de mes enfants .

J'exerce encore actuellement mon droit parental , reçois régulièrement mes enfants et paye encore la pension alimentaire à ce jour.

Je voudrais savoir si ces 2 enfants rentreront en compte (majoration) dans le calcul de ma retraite.

1er enfant né en 1981 ---à charge jusqu'à l'age de ses 20 ans

2ème enfant né en 1994 divorce en 1999 (jugement de divorce)

3ème enfant né en 1996 divorce en 1999 (jugement de divorce)

4ème enfant né en 2001

5ème enfant né en 2003.

Mon service administratif ne veux pas les prendre en compte du fait d'avoir divorcé en 1999 et de ne pas les avoir élever au moins 9 ans.